

Mémoire

Gers Territoire de Santé

1/ Le Gers a besoin d'une approche départementale des enjeux de santé publique

La Loi Hôpital Patients Santé Territoires fait craindre un morcellement de l'offre de soin gersoise et une remise en cause de l'approche départementale des services rendus à la population.

Les spécificités d'un territoire rural nécessitent de faire appel à des organisations, des méthodes ou des outils à la fois spécifiques et innovants. Chacun s'accorde sur ce point, et ce, au moment où la question du renouvellement des personnels médicaux ou paramédicaux se pose dans plusieurs bassins de vie gersois.

Nous sommes convaincus que le Gers doit constituer un seul et même territoire de santé, territoire au sein duquel de nouvelles réponses devront être apportées aux attentes des citoyens, tant du point de vue technologique (télémédecine) que du point de vue de l'organisation des différents acteurs de la santé dans le Gers.

Nous vous demandons de soutenir le PER « Gers Santé Ruralité » porté par l'Union Départementale des CCAS du Gers. Il constitue une réponse pertinente aux exigences de la Loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) et une étape décisive dans l'élaboration collective d'un « territoire de santé départemental ».

2/ Le Gers a besoin de conserver son réseau d'hôpitaux locaux :

Dans l'esprit de la loi HPST, l'Agence Régionale de Santé envisage une révision de l'offre territoriale de soin. Le maillage de notre territoire au travers de 8 hôpitaux locaux est une chance pour le Gers, qui doit être préservée.

L'ARS a mené une première expérience de réorganisation de l'offre de soin à Fleurance et à Lectoure. Nous ne pouvons que constater et regretter que les engagements pris par votre prédécesseur n'aient pas été tenus, particulièrement le maintien des lits médicalisés dont disposait l'hôpital de Lectoure et qui ont été transférés sur Fleurance.

Si nous ne sommes pas hostiles par principe au rapprochement de plusieurs établissements, nous refusons que ce processus se traduise par la disparition de plusieurs de nos hôpitaux locaux.

3/ Le Gers a besoin d'un Centre Hospitalier « pivot » :

Le Centre Hospitalier d'Auch occupe une place centrale dans l'offre de santé gersoise. L'avenir de notre réseau d'hôpitaux locaux, comme la capacité du Gers à attirer de nouveaux spécialistes ou généralistes, dépendra des moyens qui seront accordés au CHA.

Pour conserver et conforter son rôle « pivot » (y compris au service de sous-territoires de santé), 36 ans après sa construction, le CHA doit pouvoir se moderniser comme le prévoit son Plan Stratégique d'Investissements. Un apport d'Etat complémentaire à l'auto - financement de l'établissement est nécessaire. Il a fait l'objet d'une demande de crédits à l'ARS dans le cadre du plan Hôpital 2012.

Nous vous demandons de donner au CHA les moyens financiers nécessaires à la réalisation de son plan stratégique d'investissements 2010-2019, dans le cadre du territoire de santé gersois. La coronarographie, ou un SSR Neurologie, sont, par exemple, des équipements indispensables à l'avenir du CHA.

4/ Le Gers a besoin d'un service public de la psychiatrie mieux considéré :

Depuis plusieurs années, le Centre Hospitalier Général (CHG) est confronté à des difficultés financières que les plans d'économie d'austérité successifs auxquels l'établissement a été soumis n'ont jamais effacées. Dans le même temps, le service public de la psychiatrie est sommé de répondre à des demandes sociales toujours plus lourdes, et parfois éloignées de ses missions premières.

Nous demandons le renforcement des moyens attribués au CHG, tant en terme de lits qu'en terme de personnels soignant. Il est indispensable que l'ensemble des Centres Médico-Psychologique gersois soient maintenus. Il nous paraît souhaitable qu'une réflexion puisse être engagée sur une unité de long séjour.

5/ Le Gers a besoin de services d'urgence de proximité

L'ARS étudie actuellement la possibilité d'étendre la compétence du service d'urgence d'Aire sur l'Adour à plusieurs cantons de l'ouest gersois aujourd'hui rattachés au service d'Urgence de l'Hôpital de Condom.

Cette décision, si elle était confirmée, remettrait en cause l'existence même du service des urgences de Condom, compte tenu du seuil minimum d'activité exigé par les textes.

Nous refusons catégoriquement la disparition programmée du SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) de Condom, laquelle signifierait la marginalisation d'un établissement indispensable à l'offre de soin départementale.

6/ Le Gers a besoin d'achever le plan ambitieux d'humanisation des établissements accueillant des personnes âgées.

En 1998, la nouvelle majorité du Conseil Général a pris acte du retard sanitaire dramatique de la quasi-totalité de ses maisons de retraites publiques et privées. Partant de ce constat, la collectivité départementale a consenti un effort financier extrêmement important en apportant plus de 8M€ pour humaniser les établissements existants et accroître le nombre de places offertes aux aînés gersois.

A ce jour, seuls deux projets n'ont pas encore abouti : celui de la maison de retraite de l'hôpital de Condom et celui du regroupement des maisons de retraite dépendant du CHA à Auch.

Au début de l'année 2010, l'Agence Régionale de Santé a brutalement remis en cause le projet d'humanisation de la maison de retraite de l'hôpital de Condom, malgré l'urgence sanitaire qui commandait d'aboutir sans délai.

Nous vous demandons de revenir sur votre refus d'autoriser le transfert des 40 lits d'U.L.S.D afin de relancer le projet de reconstruction d'un établissement de 120 lits.

Nous vous demandons l'autorisation de création de l'EHPAD de l'hôpital d'Auch sur la base du dossier qui vous a été transmis et donc sans mobilisation de crédits d'Etat.

7/ Le Gers a besoin de Maisons de santé pour attirer de nouveau médecins

Régulièrement, l'Etat annonce un dispositif de soutien aux projets de Maisons de santé pluridisciplinaires susceptibles de rendre plus attractifs les territoires ruraux pour les médecins (généralistes ou spécialistes) et pour les professions paramédicales.

Le Gers se sent particulièrement concerné par la menace d'une désertification médicale qui touche déjà plusieurs de nos cantons. Or nous constatons que, faute d'un cadre réglementaire cohérent, plusieurs projets ont déjà été abandonnés dans le Gers.

Nous restons convaincus que les Maisons de santé représentent une opportunité innovante dans le cadre du premier recours.

Nous vous demandons de bien vouloir soutenir les projets gersois qui seront examinés le 20 octobre prochain par le Comité de sélection régional. D'une manière générale, nous attirons votre attention sur la nécessité d'étudier avec pragmatisme les projets de Maison de santé, afin de ne pas priver des financements d'Etat des dossiers qui demeureraient pertinents, sans pour autant satisfaire à l'ensemble des exigences du cahier des charges arrêté par la circulaire interministérielle du 27 juillet 2010.

Pour prendre un exemple nous regrettons que le projet de Maison de santé de la commune de Saint-Puy, situé dans le canton de Valence-sur-Baïse et soutenu par deux intercommunalités, n'ait pas été intégré aux dossiers gersois qui seront étudiés le 20 octobre prochain. Nous souhaitons à ce sujet que ce dossier soit reconsidéré, et intégré....

Gisèle BIEMOURET
Députée
Vice-Présidente du
Conseil Général du Gers

Franck MONTAUGE
Maire d'Auch
Président du Grand Auch

Philippe MARTIN
Député
Président du
Conseil Général du Gers